

## Toujours les faux prêts sur internet

Le consommateur exclu du système bancaire, car surendetté ou inscrit dans les fichiers Banque de France, pourra être tenté de répondre aux propositions de prêt qui pullulent sur le net.

Le message suivant, diffusé le 20 janvier 2017, est caractéristique du procédé utilisé : *« Je dispose d'un capital qui servira à octroyer des prêts particuliers à court et long terme allant de 5 000 € à 1 000 000 € à toute personne sérieuse voulant ce prêt au taux de 3 % d'intérêt l'an. Étant particulier, je ne peux pas violer la loi sur l'usure. Vous pouvez rembourser sur 3 à 25 ans selon la somme prêtée. Je ne demande qu'une reconnaissance de dettes certifiée manuscrite et aussi quelques pièces à fournir. »*

L'objectif est de vous faire régler par avance des frais d'assurance ainsi que des frais de dossier, et de vous faire communiquer des justificatifs bien précieux pour un escroc (*pièce d'identité, justificatif de domicile*).

Ainsi, le consommateur, déjà en situation financière délicate, devra déboursier quelques centaines d'euros et prendra le risque d'être victime d'une usurpation d'identité.